

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 février 2009

Le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers s'est réuni pour sa première séance plénière le 5 février 2009

Cette première séance fondatrice a réuni les 52 conseillers ordinaires nationaux autour des valeurs qui animent l'ordre :

- Assurer à la population des soins infirmiers de qualité, adaptés aux besoins de santé de la population, et réalisés par des personnels qualifiés et compétents
- Assurer la promotion de la profession infirmière, le suivi démographique et anticiper les nouveaux rôles infirmiers
- Garantir aux infirmiers une réelle place d'acteur responsable dans la politique de santé
- Les débats des conseillers nationaux ont été largement nourris par les travaux engagés depuis le mois d'avril 2008 par les conseils départementaux et régionaux.

Dans le cadre fort de ces engagements, le Conseil national s'est donné deux priorités pour les mois à venir :

- Initier le plus rapidement possible le « chantier » du code de déontologie pour doter la profession de repères nécessaires à la qualité de ses pratiques quotidiennes, à la fois relationnelles et techniques.
- Mettre en place une organisation ordinaire proche, opérationnelle efficace au service de tous les infirmiers et pour l'excellence des soins.

L'actualité professionnelle infirmière reste un sujet de préoccupation majeur pour le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers, CNOI - et notamment :

- Le projet de loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires qui a fait le choix de faire disparaître les infirmiers de toutes les fonctions, reconnaissance de responsabilités et représentativité, pourtant essentiel à la qualité et la sécurité des soins, que ce soit au sein de l'hôpital comme en ambulatoire. Par exemple, le fait que la Commission des Soins des Etablissements de Santé soit totalement ignorée choque particulièrement la communauté infirmière hospitalière.
- Le projet d'universitarisation partielle de la formation infirmière subissant « le poids de l'histoire française ». Le Conseil National de l'Ordre des Infirmiers a voté à l'unanimité le refus du grade licence, exception française, ne correspondant pas aux modèles européens et francophones de filière Licence-Master-Doctorat en sciences infirmières.
- Le projet actuel de référentiel de formation souffrant en l'état d'une approche approximative dans le choix des ECTS dont le CNOI peine à voir l'adaptation avec les besoins de santé de la population et le niveau de qualification en soins infirmiers nécessaire pour y répondre avec compétence et sécurité.
- La permanence et la continuité des soins qui font partie intégrante de la pratique infirmière.

Ces sujets seront instruits, suivis et traités par le CNOI avec une seule ambition : améliorer la sécurité et la qualité des soins pour tous les patients que les infirmiers soignent, éduquent et suivent au quotidien quels que soient leur lieu et mode d'exercice.

Contact : Virginie LANLO – tél. : 01 49 26 08 15 – courriel : comoni.vl@orange.fr